

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 27 février 2015

Secrétaire de séance : Fabien MALLERET.

En préambule, Danièle CHIARAVALLI revient sur la séance du lundi 23 février et précise que pour la carte scolaire 2015, le conseil municipal n'avait pas été informé du courrier envoyé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à ce sujet.

Elle rappelle donc que la faiblesse des effectifs de l'école élémentaire « du Docteur Brahy » (148 élèves attendus pour la rentrée 2015) et de l'école maternelle Joseph Bey (78 élèves attendus pour la rentrée 2015) placent ces écoles dans le champ d'étude des écoles susceptibles de faire l'objet d'un retrait d'emploi dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2015.

Ouverture de crédits au sein du budget Ville 2015

Le Conseil Municipal adopte avant le vote du budget primitif 2015 l'acquisition d'un aspirateur de voirie. Coût prévisionnel : 14.000 €.

Unanimité.

Adoption du projet de règlement et de zonage de l'AVAP

Monsieur le Maire prend la parole pour faire le point sur la procédure en cours de conclusion de mise en place d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Le document comprend un rapport de présentation (avec notamment une synthèse du diagnostic et les orientations d'aménagement), un zonage et un règlement se veut un outil opérationnel pour une vision prospective et l'aménagement de la ville de Mirecourt.

Monsieur le Maire rappelle les cinq objectifs principaux qui ont été de mise pour définir une « politique » du projet d'AVAP.

- a) la lutte contre la dévitalisation du centre-ville, en particulier les commerces et les logements.
- b) La volonté de promouvoir un nouveau développement culturel et touristique.
- c) La simplification du règlement de l'ex-ZPPAUP.
- d) La cohérence du règlement de l'AVAP avec le règlement du PLU.
- e) Une réduction du périmètre de la ZPPAUP mis en place en 1995.

Monsieur le Maire note qu'après le passage en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites à Metz (prévu le mardi 24 mars à 9 h), le projet d'AVAP sera soumis à avis des Personnes Publiques, à enquête publique et à l'accord du Préfet des Vosges avant son adoption définitive.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion publique sera mise sur pied avant la mise à l'enquête publique du projet d'AVAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord au projet d'AVAP ainsi présenté et rédigé.